

Mesn! l'infos!

>>> Informations municipales - Avril 2021

Le mot du Maire

Madame, monsieur,
chers Mesnilois, chers amis,

Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants, agents du service public...

Que chacun en soit profondément remercié.

Courage à nos associations privées d'activités.

Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

Les dernières mesures annoncées par le Président de la République devraient ralentir l'épidémie. Concernant l'accélération de la vaccination, la municipalité a tout mis en œuvre, depuis plusieurs semaines déjà pour que les deux médecins de notre centre municipal de santé puissent se lancer dans la bataille. J'invite par ailleurs tous les Mesnilois, les personnes qui travaillent sur la commune, ayant plus de 55 ans et qui souhaitent se faire vacciner à prendre contact avec la secrétaire médicale au 01 85 76 79 21 pour prendre rendez-vous.

Le printemps est de retour, la nature nous offre chaque jour de nouveaux tableaux. Nous mettons tout en œuvre pour organiser les événements en plein air. Je vous invite donc à la fête de la nature qui aura lieu samedi 29 mai sur le parc de la salle Maurice Droy, puis à la traditionnelle fête communale le 3^e week-end de juin.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, prenez soin de vous et de vos proches, continuez à prendre plaisir à faire vivre notre belle commune.



Alain Aubry

Maire du Mesnil-Amelot

1^{er} Vice-Président de la CARPE

Avec mon meilleur dévouement,

Mairie > 2 rue du Chapeau > 77990 Le Mesnil-Amelot > 01 60 03 51 18 > www.lemesnilamelot.fr > email : mairie@lemesnilamelot.fr

A noter dans vos agendas

vendredis 2, 9, 16, 23 et 30 avril

Collecte des déchets verts à sortir la veille au soir

mardi 20 avril

Collecte des gros volumes à sortir la veille au soir

samedi 24 avril

17h30 - Messe - église Saint Martin

vendredis 7, 14, 21 et 28 mai

Collecte des déchets verts à sortir la veille au soir

samedi 29 mai

12h/18h Fête de la nature - Parc de la salle M. Droy

samedi 19 et dimanche 20 juin

Fête communale

Environnement

Reprise de la collecte hebdomadaire des déchets verts, d'avril à juin. Déposez à l'intérieur de votre poubelle à déchets végétaux (couvercle vert) de l'herbe coupée, des feuilles, des fleurs et des branchages (diamètre moins de 5 cm). Attention à ne pas surcharger votre poubelle pour qu'elle soit ramassée. Si vous n'avez plus de place dans votre poubelle ou que vos branchages sont inférieurs à 5 centimètres de diamètre, présentez-les en fagots (1,50m x 50cm) ficelés avec des liens naturels type ficelle ou rafia. Une fois collectés, vos déchets végétaux sont amenés sur une plateforme de compostage située sur la commune de Roissy-en-France. Ils sont broyés, arrosés et retournés tout au long du processus de décomposition (environ 6 mois). Le compost ainsi obtenu est vendu aux professionnels et aux particuliers.

Les déchèteries sont passées à l'heure d'été. Pour connaître leurs horaires, rendez-vous sur www.sigidurs.fr



Événements

La municipalité et le comité des fêtes vous proposent la fête de la nature, sous réserve des conditions sanitaires, samedi 29 mai de 12h à 18h, sur le parc de la salle Maurice Droy. Marché artisanal, ateliers "verts", jeux pour enfants, restauration sur place.

Le club d'éducation canine du Pin/Claye animera l'après midi avec des démonstrations d'éducation canine (marche en laisse, assis, couché, pas bougé...), d'obéissance (discipline très exigeante et qui demande une écoute parfaite du chien), d'agility (parcours d'obstacles, haies, tunnels que le chien effectue avec son maître), d'obérythmée (démonstration chorégraphiée maître/chien) ainsi qu'une sensibilisation au chien dans la ville, le civisme des maîtres (ramassage des déjections...). Toutes ces démonstrations seront faites par les éducateurs du club avec la participation de quelques adhérents dont les chiens sont parfaitement à l'écoute.

L'unité Cynophile de la Direction de la Police Aux Frontières des aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Paris Le Bourget, interviendra également pour une démonstration exceptionnelle de recherche de matières explosives.

Port du masque et distanciations physiques obligatoires.

Emploi/Formation

Les Compagnons du Tour de France organisent comme chaque année leurs journées portes ouvertes dans les différents métiers de la construction : maçonnerie, charpente, menuiserie, peinture, couverture et plomberie. Rendez-vous les jeudi 29 avril de 16h30 à 18h30, samedi 29 mai de 9h à 17h et jeudi 24 juin 16h30 à 18h30 à la fédération compagnonnique de Paris, 2 rue de Guermantes à Saint Thibault des Vignes.

Consignes sanitaires : port du masque obligatoire, jauge d'accueil. Pas d'atelier de démonstration des compagnons ni d'exposition de maquettes compagnonniques.

Contact : paris@compagnonsdutourdefrance.org ou www.paris.compagnonsdutourdefrance.org.

Tél. : 01 60 35 02 98

Jeunesse

Les parents, dont les **enfants sont nés en 2018**, doivent se présenter en mairie pour une pré-inscription pour la rentrée des classes 2021/2022. Rens. au 01 60 03 51 18.

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour participer à la **journée défense et citoyenneté (JDC)**, passer, le cas échéant, des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans (CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...), être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans. Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie dans les 3 mois qui suivent son 16^e anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique. Le jeune doit fournir : une pièce d'identité (CNI, passeport...), son livret de famille, une déclaration indiquant ses nom, prénom, date et son lieu de naissance et ceux de ses parents, son adresse, sa situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

Santé

Prochains dons de sang :

Dammartin, mercredi 28 avril de 14h30 à 19h, gymnase Alexis Vastine, Place Victor Schoelcher,

Juilly, jeudi 27 mai de 15h30 à 19h30 dans la salle polyvalente, 12 rue Pierre Loyer,

Moussy le Neuf, samedi 15 mai de 9h30 à 14h, salle Michel Moret, 23 rue Cléret,

Il est nécessaire d'avoir mangé et bu. Vous devrez vous munir d'une carte de donneur ou d'une pièce d'identité et de plus vous devrez prendre rendez-vous sur :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/collecte/liste?q=1®ion=3>

Puis vous saisirez LA VILLE dans la case "recherche par ville". Les règles de distanciation physique seront respectées. Le port du masque sera obligatoire.

Une collation sera offerte aux donneurs.

Plus d'infos au 06 63 27 10 53.

En cas d'urgence

Commissariat de Villeparisis : 01 60 21 36 50

Police municipale : 01 34 31 31 21,
police@roissypaysdefrance.fr

SAMU : 15

Pompiers : 18 (112 depuis un portable)

Emplacements défibrillateurs :

- accueil de la mairie
- groupe scolaire St Exupéry
- accueil de loisirs les Moussaillons
- gymnase
- salle polyvalente Maurice Droy
- vestiaire foot

Pharmacie de garde : téléphonez au commissariat de Villeparisis au 01 60 21 36 50

SOS médecins : 0825 56 77 00

Centre municipal de santé : 01 85 76 79 21

Infirmières du Mesnil-Amelot : 07 88 46 44 67

Cabinet ostéopathe : 01 60 35 57 24

Don du sang : www.dondusang.net

Urgences eau : 0 977 408 408

Urgences sécurité gaz : 0 800 47 33 33

Urgences enedis : 09 72 67 50 77

Collecte déchets ménagers (Sigidurs) : 0 800 735 736

Permanence France Victimes 77 jeudi 15 avril de 14h à 17h sur RV au 01 60 03 51 18

Permanence du Député R. Kokouendo 07 85 83 77 13

Agence postale communale : 01 64 44 19 56

Concours *municipal des*
maisons
fleurries *2021*

Inscriptions jusqu'au 20 juin
Passage du jury fin juin

Rens. au 01 60 03 60 83



Règlement du 7^e concours municipal des Maisons fleuries

- Le Mesnil-Amelot -

Article 1^{er} : Objet du concours

La commune du Mesnil-Amelot organise pour la 7^e année, un concours municipal des maisons fleuries ouvert à tous les Mesnilois, propriétaires ou locataires. Il a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins d'agrément, façades, balcons, terrasses et commerces (catégories 1 à 4) ainsi que la diversité des légumes et des fruits, les bonnes pratiques de jardinage et l'esthétisme du jardin potager (catégorie 5).

Article 2 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants exceptés aux membres du jury. Le présent bulletin d'inscription est à remettre à l'accueil de la mairie. Les inscriptions seront closes le 20 juin 2021.

Article 3 : Photos

Les participants autorisent la commune à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos prises dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

Article 4 : Catégories du concours

Catégorie 1 : Maisons avec jardins,
Catégorie 2 : Balcons ou terrasses,
Catégorie 3 : Fenêtres ou murs fleuris,
Catégorie 4 : Commerces, hôtels
Catégorie 5 : Jardins potagers paysagés,
Chacune de ces catégories doit être **absolument visible de la rue**.

Article 5 : Critères de jugement et de notation

Les éléments pris en compte sont les suivants :

- aspect général et environnement (ampleur du fleurissement),
- diversité de la palette végétale,
- ouverture du jardin sur l'espace public, intégration à son environnement,
- intégration des principes de développement durable (emploi de variétés peu gourmandes en eau, non arrosage des pelouses, récupération des eaux de pluie...),
- propreté et entretien du site,
- pratique de jardinage (respect de l'environnement et de la biodiversité, pour la catégorie 5).

Article 6 : Jury

Le jury est composé de personnalités diverses et volontaires : membre du conseil municipal, responsable des services techniques, responsable du service communication. Le président sera le 1^{er} Maire Adjoint, Monsieur J.-P. Franquet.

Article 7 : Passage du jury

La visite du jury aura lieu fin juin, sans date précise.

Article 8 : Remise des prix

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de remise des prix.

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix du concours communal au mois de novembre 2021.

1^{er} prix : un chèque cadeau d'une valeur de 50€,

2^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 30€,

3^e prix : un chèque cadeau d'une valeur de 20€,

Tous les participants inscrits se verront offrir une récompense sous forme d'un chèque cadeau.

La diffusion des noms des lauréats sera faite sur les supports municipaux (Mesnil'Infos, Le Mesnilois et site de la commune).

Article 9 : Engagement des participants

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Article 10 : Modification du règlement

La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.



Bulletin d'inscription au concours municipal des maisons fleuries 2021

M. / Mme

adresse

téléphone

mail

participe(nt) au concours municipal des maisons fleuries
édition 2021

☐ **catégorie 1** maisons avec jardins visibles de la rue

☐ **catégorie 2** balcons ou terrasses visibles de la rue

☐ **catégorie 3** fenêtres ou murs fleuris visibles de la rue

☐ **catégorie 4** commerces, hôtels

☐ **catégorie 5** jardins potagers paysagés, visibles de la rue